

That the Senate of Canada agrees with the principle that the Senate be reformed, by making it an elected body with sufficient membership and power to effectively represent the people of Canada in all regions of our land.

After debate,

The Honourable Senator Molgat moved, seconded by the Honourable Senator Hébert, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 29(2):

Report of the National Arts Centre Corporation, including its accounts and financial statements certified by the Auditor General, for the fiscal year ended August 31, 1991, pursuant to the *National Arts Centre Act*, R.S.C. 1985, c. N-3, s. 17(2).—Sessional Paper No. 343-358.

Reports of the National Museum of Science and Technology required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1991, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 72(2) and the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, s. 72(2).—Sessional Paper No. 343-359.

Reports of the National Library of Canada required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1991, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 72(2) and the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, s. 72(2).—Sessional Paper No. 343-360.

Reports of the National Gallery of Canada required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1991, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 72(2) and the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, s. 72(2).—Sessional Paper No. 343-361.

Reports of the Canadian Museum of Nature required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1991, pursuant to the *Access to Information Act*, R.S.C. 1985, c. A-1, s. 72(2) and the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, s. 72(2).—Sessional Paper No. 343-362.

Report of the Department of Western Economic Diversification for the fiscal year ended March 31, 1991, pursuant to the *Western Economic Diversification Act*, R.S.C. 1985, c. 11 (4th Supplement), s. 9.—Sessional Paper No. 343-363.

Que le Sénat du Canada approuve le principe de la réforme du Sénat, pour que le Sénat soit élu et qu'il ait assez de membres et de pouvoirs pour bien représenter le peuple canadien dans toutes les régions de notre pays.

Après débat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Hébert, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 29(2) DU RÈGLEMENT:

Rapport de la Société du Centre national des Arts, y compris les comptes et états financiers certifiés par le Vérificateur général, pour l'exercice terminé le 31 août 1991, conformément à la *Loi sur le Centre national des Arts*, L.R.C. 1985, ch. N-3, par. 17(2).—Document parlementaire n° 343-358.

Rapports du Musée national des sciences et de la technologie établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1991, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2), et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 343-359.

Rapports de la Bibliothèque nationale du Canada établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1991, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2), et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 343-360.

Rapports du Musée des beaux-arts du Canada établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1991, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2), et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 343-361.

Rapports du Musée canadien de la nature établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1991, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. 1985, ch. A-1, par. 72(2), et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 343-362.

Rapport du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, pour l'exercice terminé le 31 mars 1991, conformément à la *Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien*, L.R.C. 1985, ch. 11 (4^e supplément), art. 9.—Document parlementaire n° 343-363.